

CONVENIO DE TRITUTELA DE TESIS ENTRE

L'UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE NOUVELLE - PARIS III (FRANCE)

LA UNIVERSIDAD de la REPUBLICA (URUGUAY)

Y LA UNIVERSIDAD de CHILE

.....

.....

.....

.....

.....

El presente convenio se acordó entre:

- La Institución francesa, Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris III
17, rue de la Sorbonne 75005 Paris – France

representada por su Presidenta Marie-Christine LEMARDELEY

- La Institución Uruguaya – Universidad de la República
Facultad de Ciencias Sociales
Instituto de Ciencia Política
Av. Constituyente 1502 – piso 6
Montevideo 11200, Uruguay

representada por su Rector Rodrigo Arocena

- La Institución Chilena, Dirección de Postgrado, Investigación y Publicaciones
Facultad de Ciencias Sociales, Universidad de Chile
Av. Ignacio carrera Pinto 1045, Ñuñoa
Santiago de Chile

representada por Paulina Osorio Parraguez

Ese convenio corresponde al Sr. Adrián ALBALA

Nacido el 13/07/1984 en París, Francia

de nacionalidad francesa y chilena

Título I : Modalidades administrativas

Artículo 1 : inscripción

El doctorando está inscrito :

- en la Université de La Sorbonne Nouvelle – Paris III
en doctorado de Ciencias Políticas
para los años universitarios 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011
- en la Universidad de la República
en Sciences Politiques
para los años universitarios 2010/2011
- y
- en la Universidad de Chile
en doctorado de Ciencias Sociales
para los años universitarios 2010/2011

Artículo 2 : derechos de inscripción y de escolaridad

El doctorando pagará los derechos de inscripciones y escolaridad en uno sólo de las tres instituciones asociadas⁽¹⁾ según las modalidades que siguen :

- a la Université de Paris III : 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011
- a la Universidad de la República – inscripción gratuita – 2010/ 2011
- a la Universidad de Chile – inscripción gratuita- 2010/2011

¹ El estudiante puede elegir adónde pagar esos derechos, siendo siempre registrado en las tres instituciones.

Artículo 3 : cobertura social y responsabilidad civil

La cobertura social y la responsabilidad civil del doctorando serán garantizadas según las modalidades que siguen:

- en Francia, goza de la seguridad social, mutual complementaria y seguro propio.
- en Uruguay, goza de la seguridad social, mutual complementaria, seguro propio y asistencia médica y repatriación.
- en Chile, goza de la seguridad social, mutual complementaria, seguro propio y asistencia médica y repatriación.

Título II : Modalidades pedagógicas:

Artículo 4 : el tema de la tesis

El tema de doctorado propuesto es un estudio comparado de las experiencias de coaliciones de gobierno en el cono sur y el análisis de sus efectos e interacciones con la cultura política y el sistema político de esos países.

(puede ser modificado)

Artículo 5 : duración de los estudios

La duración provisional de la escolaridad y de sus trabajos de investigación está fijada a 3 (tres) años, que podrá ser prolongada siempre con el acuerdo de las tres instituciones, y con proposición de los tres directores de tesis.

Artículo 6 : Estadía en cada uno de los países

El doctorando efectúa sus trabajos de investigación en alternancia entre las tres instituciones, por períodos determinados de un acuerdo consensuado entre los directores de investigación según las siguientes modalidades:

Institución Francesa : Université de Paris III **1 año (2007/2008)**

Institución Uruguay : Universidad de la República : **1 año** (2008/2009)

Institución Chilena : Universidad de Chile : 1 año (2009/2010)

Artículo 7 : protección y valorización de la tesis

Tanto la protección, como la publicación y la utilización de la tesis serán sometidos a la reglamentación vigente en los tres países implicados en la cotutela.

Artículo 8 : dirección de la tesis

El doctorando realiza sus trabajos de investigación bajo la responsabilidad conjunta de tres directores de tesis :

- En Francia, en la Université de la Sorbonne Paris III

Sr. Couffignal Georges

Prof. Titular en ciencias políticas/ director del IHEAL

- En Uruguay, en la Universidad de la República

Sr. Lanzaro Jorge

Prof. Titular en ciencias políticas l'Université de la República

- En Chile, en la Universidad de Chile

Sra. Alenda Stéphanie

Prof. Asistente en ciencias políticas y sociología / Universidad de Chile

Los tres directores se comprometen con ejercer plenamente sus funciones y atribuciones con el doctorando.

Título III : Defensa y diplomas

Artículo 9 : defensa

La tesis se defenderá una sólo vez y ésta será reconocida por las tres instituciones.

- El jurado se compondrá, de forma equilibrada, por representantes de cada una de las instituciones, designados por cada una de las universidades asociadas, e incluye, además, personalidades exteriores a esas instituciones. El número de jurados no puede excederse a ocho.
- Lugar de defensa : el doctorando defenderá su tesis en Francia
- la defensa tendría lugar, en un principio, en 2011
- Se redactará la tesis y defenderá, también, en francés
- El resumen oral se hará en francés

Artículo 10 : modalidades de entrega de los diplomas

Cada Universidad se compromete con entregar un diploma correspondiente a la Institución :

- para la Université de la Sorbonne Paris III : Doctor de la Universidad de la Sorbonne Paris III, en Ciencias Políticas
- para la Universidad de la República : Doctor de la Universidad de la República en Ciencias Políticas
- para la Universidad de Chile : Doctor de la Universidad de Chile en Ciencias Sociales

El titulado de cada diploma hará mención de la colaboración de cada institución asociada así como de la cotutela.

Título IV : Modalidades financieras

Artículo 11 : modalidades financieras

Las tres instituciones se comprometen con hacerse cargo, de forma equilibrada e igualmente repartida de los gastos eventuales de desplazamiento y estadía de los miembros del jurado. El monto de los mismos tendrá que ser conforme con los precios habituales.

No se prevé ninguna ayuda económica durante la investigación. Sin embargo las tres instituciones podrán apoyar eventuales demandas de financiación ulteriores.

Fait en six exemplaires originaux
comportant 6 pages, le 15/01/2009

SIGNATURES

Le doctorant :

Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris-3

La Présidente

Marie-Christine LEMARDELEY

Nom prénom
Date

12 MARS 2010

Le directeur de l'Ecole
doctorale

Nom prénom
Date

TANANT Myrtille
09/03/2010

Le directeur de thèse

M. Couffignal Georges

Nom prénom
Date

11/02/10

Université de la República⁽³⁾

Le chef d'établissement

M. Rodrigo Arocena
Recteur

Nom prénom
Date

04 ABR. 2011

Le directeur de thèse

M. Jorge Lanzaro

Nom prénom
date

Université du Chili⁽⁴⁾

Universidad del Chili

La directrice de 3e Cycle

Paulina Osorio

Dirección de Postgrado, Investigación y
Publicaciones

Nom prénom
Date

10/06/10

Le Rector

M. Víctor Pérez
Recteur

Nom prénom
Date

Le directeur de thèse

Stéphanie Alenda

Nom prénom
date

14/04/2010

³ La convention doit **obligatoirement** être signée par le directeur de thèse et le chef d'établissement, éventuellement par l'autorité scientifique concernée

⁴ La convention doit **obligatoirement** être signée par le directeur de thèse et le chef d'établissement, éventuellement par l'autorité scientifique concernée

3739

CONVENTION DE COTUTELLE DE THÈSE ENTRE

L'UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE NOUVELLE - PARIS III (FRANCE)

ET L'UNIVERSIDAD de la REPUBLICA (URUGUAY)

ET L'UNIVERSIDAD de CHILE

(CHILI).....

Vu l'arrêté français du 07-08-2006, relatif aux études doctorales ;
Vu l'arrêté français du 06-01-2005, relatif à la cotutelle internationale de thèse

La présente convention est conclue entre :

- l'établissement français, Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris III
17, rue de la Sorbonne 75005 Paris – FRANCE
représenté par sa Présidente Marie-Christine LEMARDELEY

- l'établissement Uruguyen – Universidad de la República
Facultad de Ciencias Sociales
Instituto de Ciencia Política
Av. Constituyente 1502 – piso 6
Montevideo 11200, Uruguay

représenté par son Recteur Rodrigo Arocena

- l'établissement chilien, Dirección de Postgrado, Investigación y Publicaciones
Facultad de Ciencias Sociales, Universidad de Chile
Av. Ignacio carrera Pinto 1045, Ñuñoa
Santiago de Chile

représenté par Madame Paulina Osorio Parraguez

Elle concerne M Adrián ALBALA

Né(e) le 13/07/1984 à Paris, France

de nationalité franco-chilienne

TITRE I : Modalités administratives

Article 1 : inscription

Le doctorant est inscrit :

- à l'Université de La Sorbonne Nouvelle – Paris III
en doctorat de Sciences Politiques
à compter de la rentrée universitaire 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011
- à l'Universidad de la República
en Sciences Politiques
à compter de la rentrée universitaire 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011
- et**
- à l'Universidad de Chile
en doctorat de Sciences Sociales
à compter de la rentrée universitaire 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011

Article 2 : droits d'inscription et de scolarité

Le doctorant ne paiera les droits d'inscription et de scolarité que dans un seul des trois établissements partenaires⁽¹⁾ selon les modalités suivantes :

- à l'Université de Paris III : 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011
- à l'Université de República – Cours Gratuits – 2008/2009
- à l'Université du Chili – Cours Gratuits- 2009/2010

¹ (□) En principe le paiement s'effectuera en alternance : une année dans un établissement et l'année suivante dans l'autre. Mais l'étudiant sera inscrit chaque année dans les deux établissements.

Article 3 : couverture sociale et responsabilité civile

La couverture sociale et la responsabilité civile du doctorant seront assurées dans les conditions suivantes ⁽²⁾:

- en France, il bénéficie de la sécurité sociale, mutuelle complémentaire, assurance dommages
- en Uruguay il bénéficie de de la sécurité sociale, mutuelle complémentaire, assurance dommages, assistance médicale et rapatriement.
- Au Chili, il bénéficie de de la sécurité sociale, mutuelle complémentaire, assurance dommages, assistance médicale et rapatriement.

TITRE II : Modalités pédagogiques :

Article 4 : le sujet de thèse

Le sujet déposé par le candidat est : Partis de coalitions, coalitions politiques et coalitions gouvernementales dans le Cône sud.

(sous réserves de modifications)

²

(□) Il est rappelé qu'en France, les étudiants inscrits en doctorat avant leur 28ème anniversaire bénéficient du Régime étudiant de Sécurité Sociale (en complément, il est recommandé d'adhérer à une mutuelle). Au delà une assurance volontaire est exigée à l'inscription. Par ailleurs, le doctorant devra souscrire une assurance responsabilité civile.

Article 5 : durée des études

La durée prévisionnelle de la scolarité et des travaux de recherche est de 3 ans, elle pourra être prolongée par accord entre les trois établissements, sur proposition conjointe des trois directeurs de thèse.

Article 6 : séjours dans chacun des pays

Le doctorant effectue les travaux de recherche en alternance entre les trois établissements par périodes déterminées d'un commun accord entre les deux directeurs de thèse selon les modalités prévisionnelles suivantes :

Etablissement français : Université de Paris III **1an (2007/2008)**

Etablissement étranger : Universidad de la República : **1an (2008/2009)**

Etablissement étranger : Universidad de Chile : **1 an (2009/2010)**

Article 7 : protection et valorisation de la thèse

Seront assujettis à la réglementation en vigueur et assurés conformément aux procédures spécifiques à chaque pays impliqué dans la cotutelle : la protection du sujet de thèse ; le signalement, la reproduction, la publication et l'exploitation de la thèse.

Article 8 : direction de la thèse

Le doctorant effectue ses travaux de recherche sous la responsabilité conjointe de trois Directeurs de thèse:

- En France, à l'Université de Paris III

M. Couffignal Georges

titre : Prof. des Universités/ directeur de l'IHEAL

- En Uruguay, à l'Université de la República

M. Lanzaro Jorge

titre : Prof. à l'Université de la República

- Au Chili, à l'Universidad de Chile

Mme Alenda Stéphanie

titre : Maître de Conférences en science politique / Universidad de Chile

Les trois directeurs s'engagent à exercer pleinement leur fonction auprès du doctorant.

TITRE III : Soutenance et diplômes

Article 9 : soutenance

La thèse donne lieu à une soutenance unique reconnue par les trois établissements.

- le jury est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les deux établissements contractants et comprend, en outre, des personnalités extérieures à ces établissements. Le nombre des membres du jury ne peut excéder huit
- lieu de soutenance : le doctorant soutiendra sa thèse en France
- la soutenance devrait avoir lieu en 2011
- la thèse sera rédigée et soutenue en français
- le résumé oral sera fait en français

Article 10 : modalités de délivrance des diplômes

Chaque Université s'engage à délivrer le diplôme correspondant à l'établissement :

- pour l'Université de Paris III : Docteur de l'Université de Paris III dans la discipline Sciences Politiques
- pour l'Université de la République : Docteur de l'Universidad de la República dans la discipline : Sciences politiques (Ciencias Políticas)
- pour l'Université du Chili : Docteur de l'Universidad du Chili dans la discipline Sciences Sociales

Le libellé de chaque diplôme fera mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

TITRE IV : Modalités financières

Article 11 : modalités financières

Les frais éventuels de déplacement et de séjour des membres du jury seront supportés à part égale par les deux établissements. L'engagement de ces frais devra être conforme aux réglementations en vigueur.

Aucun soutien n'est prévu pour le déroulement de la recherche. Néanmoins les trois établissements pourront soutenir d'éventuelles demandes de financement ultérieures.

Fait en six exemplaires originaux
comportant 6 pages, le 15/01/2009

SIGNATURES

Le doctorant :

Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris-3

La Présidente

Marie-Christine LEMARDELEY

Nom prénom
Date

12 MARS 2010

Le directeur de l'Ecole
doctorale

Nom prénom
Date

TANONTS RYKIAN
09/03/2010

Le directeur de thèse

M. Couffignal Georges

Nom prénom
Date

11/02/10

Université de la República⁽³⁾

Le chef d'établissement

M. Rodrigo Arocena
Recteur

Nom prénom
Date

04 ABR. 2011

Le directeur de thèse

M. Jorge Lanzaro

Nom prénom
Date

Université du Chili⁽⁴⁾

Universidad del Chili

La directrice de 3e Cycle Le Recteur

Paulina Osorio

Dirección de Postgrado, Investigación y
Publicaciones

Nom prénom
Date

10/06/10

M. Víctor Pérez

Recteur

Nom prénom
Date

Le directeur de thèse

Stéphanie Alenda

Nom prénom
Date

14/04/2010

³ La convention doit **obligatoirement** être signée par le directeur de thèse et le chef d'établissement, éventuellement par l'autorité scientifique concernée

⁴ La convention doit **obligatoirement** être signée par le directeur de thèse et le chef d'établissement, éventuellement par l'autorité scientifique concernée